




Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230206-2023_017_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	École des Vertes Campagnes : aménagement d'un sanitaire / Entreprises BONGLET, GONTARD-FORAZ, JURALP'ÉCO, NINET FRÈRES, SBA CONSTRUCTION / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM - CF)</i>

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour l'aménagement d'un local sanitaire dans le bâtiment de l'école des Vertes Campagnes ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée par mail le 9 janvier 2023 auprès de 12 entreprises pour l'aménagement d'un local vestiaire dans le bâtiment de l'école des Vertes Campagnes ; que la date limite de remise des offres était fixée au 16 janvier 2024, que 8 plis ont été réceptionnés dans les délais ;

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre ARCHITECTURE 123, conformément aux critères énoncés dans la lettre de consultation ; que les résultats ont été présentés, pour information, à la Commission MAPA, réunie le 26 janvier 2023 ; que la maîtrise d'œuvre propose de retenir les offres des entreprises suivantes, économiquement les plus avantageuses, pour un montant de 27 406.97 € HT, soit 32 888.36 € TTC :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Montant € HT
01	Plâtrerie, peinture, faux-plafonds, carrelage	BONGLET	8 790.40 €
02	Menuiseries	NINET FRERES	4 926.22 €
03	Électricité	GONTARD-FORAZ	4 452.35 €
04	Plomberie	JURALP'ÉCO	7 250.00 €
05	Démolitions	SBA CONSTRUCTION	1 988.00 €
TOTAL			27 406.97 €

.../...

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230206-2023_017_DEC-DE



- ✚ **DE RETENIR** les offres ci-dessous, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 27 406.97 € HT, soit 32 888.36 € TTC, concernant l'aménagement d'un local sanitaire dans le bâtiment de l'école des Vertes Campagnes :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Montant € HT
01	Plâtrerie, peinture, faux-plafonds, carrelage	BONGLET	8 790.40 €
02	Menuiseries	NINET FRERES	4 926.22 €
03	Électricité	GONTARD-FORAZ	4 452.35 €
04	Plomberie	JURALP'ÉCO	7 250.00 €
05	Démolitions	SBA CONSTRUCTION	1 988.00 €
TOTAL			27 406.97 €

- ✚ **DE SIGNER** lesdits devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 6 février 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 février 2023, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 07 février 2023.